

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article38>



Inauguration de la Micro-crèche 17/09/2010

- Evénements

- 2010

-



Date de mise en ligne : samedi 25 septembre 2010

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

- **Inauguration de la micro-crèche " BRIN D'ÉVEIL "** en présence de :
 - Monsieur Jean Pierre CONDEMINÉ Sous Préfet
 - Monsieur Jacques LE GUEN Député
 - Madame Sylviane VULPIANI, Conseillère Régionale.
 - Madame Sylvie JESTIN , Présidente de la CAF du Finistère.
 - Madame Marie France MARCHAL de la MSA
 - Monsieur Rémi DEMERSSEMAN-PRADEL Président fondateur de "La part de rêve"
 - les élus du Canton
-

Discours de Monsieur RONVEL Conseiller Général et maire

L'idée de construire une crèche à été lancée durant le dernier mandat.

A l'évidence nous manquons d'équipements collectifs , de crèches ou de places de crèches en particulier car nous avons pour mission , entre autre, d'améliorer avec nos petits moyens la vie locale sur tous les plans .

Aussi lorsque les services de l'état ont élaboré la possibilité de créer des micros-crèche, nous avons tout naturellement saisi l'opportunité.

Cette réalisation ne s'est pas faite sans soucis.

Des micro-crèches il n'y en avait pas beaucoup, d'où peu de références surtout financières.

Mais nous y sommes parvenus. Je laisserai le soin a Sylvie LE COM , première adjointe de faire la genèse de cette réalisation. Pour ma part je me limiterai aux remerciements.

- Mes remerciements aux financeurs/
 - l'état
 - la région,
 - le département,
 - a CAF ,
 - la MSA.

- ▶ Le coût de projet de 334 000 Euros à été subventionné à hauteur de 256 666Euros soit 76%

mes remerciements au service de la sous-préfecture qui , sous le couvert de Monsieur TOSSER, nous ont donné de précieux conseils , en particulier sur le mode de gestion.

Mes remerciements à l'agence de développement du pays de Abers , par l'intermédiaire de son directeur André BERNICOT et de Solène DOUGUET.

Solène nous a accompagnée tout au long de ce dossier , nous à guidée dans nos décisions, nous a confortée par la qualité de son étude.

Inauguration de la Micro-crèche 17/09/2010

Mes remerciements a toutes les personnes des services (CAF, MSA, Conseil Général) qui se sont impliqués dans l'étude et la faisabilité de notre réalisation.

Mes remerciements aux entreprises et au maitre d'oeuvre pour avoir réalisé la structure dans les délais bien sur , mais aussi dans la limite du budget alloué.

Mes remerciements aux membres de la commission et à sa présidente Sylvie LE COM, au personnel communal, qui à participé aux travaux , à Mickaël qui avait rédigé une première étude de faisabilité et à la directrice générale des services Béatrice qui a encadré l'ensemble de cette belle réalisation avec sa verve et sa rigueur naturelle.

Je terminerai par féliciter Monsieur DEMERSSEMAN et son équipe pour avoir décroché la DSP pour une durée de 5 ans soit du 1er juin 2010 au 31 mai 2015.

La participation de la commune est de 49841Euros par an sans révision de prix pendant la DSP.

- Le coût d'une place pour les enfants des communes extérieures est de 6187Euros.

au coût de cette place ,

- les communes peuvent déduire une aide de 2544Euros dans le cadre du CEJ (contrat enfance jeunesse)
- soit un coût de revient réel de 3643Euros par place.

La création de cette micro-crèche prend pour la commune l'allure d'un événement.

Aussi cette inauguration est non seulement un plaisir mais aussi un devoir.

Mon seul regret , que les communes voisines ne soient pas partenaires.

Mais je suis persuadé que ce n'est que provisoire.

Discours de Madame LE COM première adjointe

Monsieur le -sous-préfet , Mesdames et Messieurs , ce beau projet comme l'a rappelé Monsieur le Maire , nous y avons travaillé à plusieurs depuis 2007.

La commune de PLOUIDER s'est investie tout au long de ces 3 années épaulée par Madame Béatrice BERTHOU directrice Générale des services avec l'aide de nos partenaires administratifs et financiers extérieurs.

Partenariat fort tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement comme le rappellent les chiffres cités par Monsieur RONVEL.

C'est dans une volonté de rendre attractive notre commune que « BRIN D'EVEIL » a vu le jour.

Pour restituer le contexte

Le décret ministériel du 20/02/2007 a été émis afin de favoriser de nouvelles places d'accueil en structures collectives pour les enfants de moins de 6 ans et de ce fait mettre en place des micros-crèches au coût financier allégé par rapport aux crèches et haltes-garderies.

Accordant plus de souplesse en terme de taux d'encadrement des enfants , une micro-crèche regroupe au sein d'un local 3 professionnels accueillant au maximum 9 enfants de moins de 6 ans.

Actuellement , les parents qui travaillent , recherchent des lieux d'accueil adaptés car même en milieu rural , le réseau familial comble moins le déficit du mode de garde qu'il y a quelques années.

Nous sommes une commune de taille moyenne qui a choisi de relever le défi d'accompagner ce service à la population .

Tout comme les crèches , ces micros-structures visent à favoriser les mères de famille qui doivent concilier vie familiale et professionnelle car c'est toujours une gageure pour une femme de réussir ce pari tout en cherchant des services adaptés pour la garde des enfants.

La commune de PLOUIDER fait partie des 15 communes de la communauté de communes du pays de LESNEVEN et de la côte des légendes.

La population y a augmenté régulièrement depuis quelques années puisque nous approchons les 2000 habitants.

Le nombre des naissances est d'ailleurs assez évocateur : Nous en avons 30 en 2008 , 20 en 2009 , 19 à ce jour.

Au niveau du territoire de la communauté des communes , les modes de garde étaient répartis jusqu'à présent entre une halte-garderie associative de 16 places : « BUGELIG à LESNEVEN » , une crèche collective de 22 places : « LES PITCHOUN S » également située sur le chef lieu de canton et un multi-accueil associatif de 24 places : « LE PETIT PRINCE à PLOUDANIEL ».

Le mode de garde le plus usité étant l'assistante maternelle .

Sur le territoire communautaire , elles sont au nombre de 228.

A PLOUIDER , elle sont 17 agréées par le Conseil Général pour une capacité d'accueil allant de une à 4 places.

Un contrat enfance jeunesse (CEJ) a été signé entre la caisse d'allocations familiales , la communauté de communes et la MSA en 2007 pour une durée de 3 ans .

Ce contrat enfance jeunesse a émis la volonté dans le cadre de la petite enfance de développer de nouvelles places d'accueil à court et moyen terme et de rétablir plus équitablement l'offre de service sur le territoire.

C'est ainsi que la commune de PLOUIDER s'est inscrite dans le projet de création d'une micro-crèche qui s'est dès le départ articulé avec la mise en place d'un local pouvant accueillir le « Relais enfants parents assistantes maternelles » (REPAM).

Suite à une étude de faisabilité effectuée par Mickaël CHALOUNI notre animateur communal entre juin et novembre 2007 , le travail de partenariat a pu commencer.

Partenaires qui , à l'instar de Lionel GRESCU de la CAF , Jean Yves SEITE de la MSA , Madame CHANE du Conseil Général , Raphaël RAPIN vice-président de la communauté de communes et Sébastien le JEAN coordinateur jeunesse nous ont épaulé jusqu'au bout.

- **Le 26 juin 2009** , un délibération du conseil municipal de PLOUIDER a décidé le lancement d'une procédure de

Inauguration de la Micro-crèche 17/09/2010

délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de sa micro-crèche. L'agence de développement du Pays des Abers apportant son concours dans le cadre d'une mission d'accompagnement.

- **Le 29 janvier 2010** le choix de délégataire est entériné : la SARL « La part de rêves » basée a Plaisance du Touch en Haute Garonne sera chargée de la gestion de « BRIN D'EVEIL » nom de baptême de la micro-crèche pour une durée de 5 ans.
- **Le contrat est signé le 30 mars 2010**
- **L'ouverture le 1er juin** suite à la visite du Docteur Thomas LE GROS des services de la protection maternelle et infantile du conseil Général du Finistère.

Je joins mes remerciements a ceux de Monsieur le Maire pour la belle réalisation qui sous l'égide de Jean Paul RIOU maitre d'oeuvre , de mes collègues Daniel ABIVEN adjoint et de Luc INIZAN conseiller municipal a vu le jour.

Merci aux différents corps de métier pour avoir offert aux enfants et aux professionnels un lieu si agréable !

« **BRIN D'EVEIL** » ayant une capacité de 9 places , les élus ont décidé d'attribuer 7 places pour les enfants de la commune et 2 places pour les communes de la communauté de communes , souhaitant signer une convention avec PLOUIDER.

- **Mais aujourd'hui , c'est également l'inauguration du local « REPAM »** Relais enfants parents assistantes maternelles . Relais actif au niveau des 15 communes de la communauté de communes .
C'est un lieu « ressources » pour les parents et les assistantes maternelles.
Il est géré par le centre socio-culturel intercommunal basé a LESNEVEN et animé par Madame Barbara MOULOISE .
Nous nous réjouissons de voir que les 2 structures vont pouvoir cohabiter.
N'oublions pas que les parents doivent toujours avoir le choix du mode de garde que se soit en accueil individuel ou collectif.

***En conclusion** je tiens à remercier tous mes collègues de la commission micro-crèche notamment Madame Solène BERGER conseillère municipale qui de part sa formation d'éducatrice de jeune enfants a toujours été de bon conseil. La gestion de la petite enfance fait partie des nouveaux métiers de la société.

Monsieur DEMERSSEMAN , nous ne doutons pas que vous aurez a coeur avec votre équipe de professionnelles que ce soit Madame ROUAULT coordinatrice , Marion DURAND directrice , Amélie DEAUVILLIERS et Carole ROUE auxiliaires de puériculture d'aider nos enfants a se construire et a grandir dans l'optique d'un maternage bienveillant en y associant bien sur leurs parents.

La part de rêve est certes importante chez l'enfant et devrait perdurer chez chaque adulte.

Pour permettre a chaque petit accueilli au sein de 'BRIN D'EVEIL » d'évoluer dans un cadre rassurant , continuez Mesdames ce travail si important d'éveil , d'autonomie et de socialisation.











